



Conseil communal Penthalaz

Séance du 20 juin 2005

Composition du bureau

Monsieur Jean-François Perusset, président,
Messieurs Gilbert Python et Jean-Claude Andrey, scrutateurs.
Madame Denise Rochat, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Jean-François Perusset, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers, ainsi qu'au public présent et aux représentants de la presse.

La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 43, compte tenu de la démission de M. A. Mast, futur Municipal, 44 dès l'assermentation de M. D. Mioradelli. Membres excusés : Mmes M. Bolay, A. Chantrens, D. von der Mühl, MM. T. Burnat, F. Bussy, C.-A. Zbinden.

PV de la séance du Conseil du 28 février 2005 : la lecture n'en est pas demandée. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée et le PV est adopté sans avis contraire ni abstention.

M. F. Delessert, Syndic, demande que le point 6 de l'ordre du jour soit supprimé (Préavis N°50-2005 relatif à la résolution contre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)). Suite aux diverses informations reçues, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis. Mais la Municipalité n'est pas opposée, si tel est le souhait du législatif, de présenter un nouveau préavis, négatif celui-ci.

M. E. Joseph déclare que la commission concernée s'est réunie. Les membres ont obtenu les renseignements nécessaires. Elle estime donc que cette affaire est classée.

M. Piot, également membre de ladite commission, pense, avec un peu de recul, que la commission devrait siéger à nouveau.

M. Perusset, Président, pose les questions suivantes :

Qui souhaite le **Report** du préavis : 18 voix

Qui est pour le **Retrait** du préavis : 16 voix

Ce point sera repris lors du prochain conseil.

Information du bureau

Les adresses e-mail des membres sont à transmettre à la secrétaire de manière à faciliter la communication entre les commissions.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi avec la modification souhaitée.

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller municipal

M. Jean-François Perusset, Président, procède tout d'abord à l'assermentation de M. Alfred Mast, nouveau Municipal. Seul candidat à ce siège en remplacement de M. André Marendaz, M. Mast a été élu tacitement. Une fois prêté le serment, M. Mast est vivement applaudi par l'assemblée.

2. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

M. Perusset attend les propositions des groupes pour repourvoir le siège vacant.

M. Pierre-Alain Epars, pour le GIP, propose M. Dominique Mioradelli. D'origine italienne, le candidat habite Penthaz depuis fin 1998.

Les conditions étant requises, M. Perusset, Président, procède à l'assermentation de ce nouveau Conseiller qui est acclamé par l'assemblée.

3. Communications de la Municipalité

M. François Delessert, Syndic :

La cure de Penthaz est l'une des 19 que le Canton souhaite vendre. La Municipalité n'est pas intéressée par l'achat de ce bâtiment.

Loëttaz-Barges : la dernière opposition est tombée. Ce plan de quartier pourra ainsi démarrer.

La route de desserte sera mise à l'enquête cette semaine encore.

Rond-Point du carrefour de la gare :

Le cas du bâtiment Salomon étant réglé, les dispositions pourront être prises quant à la réalisation du giratoire.

M. René Nicolet, Municipal :

M. Nicolet informe qu'il n'est plus le représentant municipal au sein du Conseil de l'AIEE étant donné qu'il a pris la place de Président au comité directeur de cette association. Il est remplacé par M. Yvan Rochat et M. André Marendaz est remplacé par M. Alfred Mast.

Yvan Rochat, Municipal :

Centre du Verger : Deux caves ont été visitées. Les dégâts sont de peu d'importance.

Sous-sol bâtiment communal. Les locaux aménagés ont été mis à disposition du bureau électoral à l'occasion des votations du 5 juin dernier.

Coup de balai : L'opération s'est avérée très utile puisque la soixantaine de citoyens réunis ont rassemblé 1,1 tonne de déchets très variés...

Coupe de bois : 137 m³ bois ont été abattus (212 plantes). Ce bois a été misé le 16 avril, une grande partie a trouvé preneur.

Tridel : Bien que la construction du tunnel accuse un certain retard, l'usine Tridel pourra entrer en fonction au début 2006, comme prévu. La maison Borgeaud de Cossonay serait en mesure de poursuivre le ramassage des ordures ménagères, puisqu'elle s'est équipée d'un véhicule prévu pour le transport de la nouvelle benne choisie par Tridel. Le contrat reste à discuter et à confirmer.

Place "En Sauffaz" : En décembre 2004, la Municipalité annonçait le projet de mise à disposition de la place au Service des Automobiles, pour les examens de motos. Information confirmée en février.

Suite aux oppositions des habitants du quartier, la Municipalité s'est vue dans l'obligation de se rétracter. Toutefois, les dispositions étant déjà prises, un arrangement provisoire a été trouvé. Les examens de motos se dérouleront à cet endroit jusqu'à mi-novembre, de manière à ce que le San puisse prendre ses dispositions afin de trouver un nouveau site.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Municipale :

M. le Pasteur Mayor prendra un congé sabbatique de début juillet à fin octobre.

Le Conseil intercommunal de l'ASiCoPe a été constitué. M. Roberto Giannarelli, Conseiller communal à Penthalaz, a été élu président, Mme Marinette Mingard, vice-présidente, alors que Mme J. Fehle (Lussery-Villars) occupera le poste de secrétaire,

Le camping de Penthalaz doit être remis en conformité. Une séance d'information avec les responsables cantonaux et les campeurs a déjà eu lieu.

Dépôt d'une résolution concernant la vente du bâtiment de la cure de Penthalaz.

M. Collet, Conseiller communal, demande que la Municipalité procède à un nouvel examen de ce dossier.

Il souligne que la nouvelle loi cantonale va obliger les communes à réserver un endroit pour l'accueil de la petite enfance.

Le Président pose la question :

Voulez-vous que la Municipalité examine à nouveau cette question ?

Le vote est proposé; résultats

Pour 16 - Contre : 16 Abstentions : 11

C'est au Président qu'il appartient de trancher. M. J.-F. Perusset donne donc sa voix au "Pour".

La Municipalité reprendra l'étude pour l'achat éventuel de la Cure.

M. Collet remercie le Conseil d'avoir pris cette décision.

4. Rapport de la Commission de naturalisation concernant l'admission à la bourgeoisie de la Commune de Penthalaz de M. Antonino Puliafito s'étendant à son épouse Mme Paola Messina (préavis no 48-2005)

M. Wittwer, rapporteur de la commission de naturalisation donne lecture du rapport de la commission.

M. Perusset déclare la discussion ouverte. La parole n'est pas demandée et M. Perusset relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal

- vu le préavis n° 48 / 2005 concernant l'admission à la bourgeoisie de la commune de Penthalaz de M. Antonio Puliafito s'étendant à son épouse Mme Paola Messina
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cette demande de naturalisation
- considérant que celle-ci a été portée à l'ordre du jour,

d é c i d e

- ◆ d'accorder la bourgeoisie de Penthalaz à M. Antonino Puliafito, d'origine italienne, né le 7 mai 1956 à Barcellona, s'étendant également à son épouse Mme Paola Messina, née le 31 août 1961 à Millazzo.
- ◆ que la présente décision est valable pour autant que les requérants obtiennent le droit de cité vaudois du Conseil d'Etat dans le délai d'une année à partir de la décision du Conseil communal.

Résultats du vote (bulletin secret)

Résultats :	40 OUI	1 NON	3 Abstentions
-------------	---------------	--------------	----------------------

Le préavis est accepté.

Madame et Monsieur Puliafito sont applaudis par l'assemblée.

5. Rapport de la Commission de naturalisation concernant l'admission à la bourgeoisie de la Commune de Penthalaz de M. Claudio Puliafito

(préavis no 49-2005)

M. Wittwer, rapporteur de la commission de naturalisation donne lecture du rapport établi

M. Perusset déclare la discussion ouverte. La parole n'est pas demandée et M. Perusset relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal

- ◆ vu le préavis n° 49 / 2005 concernant l'admission à la bourgeoisie de la commune de Penthalaz de M. Claudio Puliafito
- ◆ ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cette demande de naturalisation
- ◆ considérant que celle-ci a été portée à l'ordre du jour,

d é c i d e

- ◆ d'accorder la bourgeoisie de Penthalaz à M. Puliafito Claudio, d'origine Italienne, né le 11 avril 1986 à Pompaples
- ◆ que la présente décision est valable pour autant que le requérant obtienne le droit de cité vaudois du Conseil d'Etat dans le délai d'une année à partir de la décision du Conseil communal.

Résultats du vote (bulletin secret)

Résultats :	40 OUI	0 NON	4 blancs
-------------	---------------	--------------	-----------------

Le préavis est accepté.

Suivent les applaudissements de l'assemblée.

M. Traini, propose que le point 10 soit traité maintenant, de manière à ce que les jeunes présents puissent être libérés. Proposition acceptée.

10. Rapport de la Commission relatif à la création d'un Skate park et d'un Agorespace

(préavis no 54-2005)

M. J.-L. Dupuis, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de la commission.

M. Perusset déclare la discussion ouverte. La parole n'est pas demandée et M. Perusset relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 54 – 2005, ouï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la création d'un Skate park et la création d'un terrain Multi-sports Agorespace
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de Fr. 178'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
3. d'amortir le solde net (après déduction des subsides) par prélèvement sur le fonds de réserve prévu à cet effet
4. de payer le montant net par la trésorerie du fonds de réserve

Ces conclusions sont soumises au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

A l'issue de ce vote, les jeunes sont libérés, visiblement ravis de cette décision...

7. Rapport de la commission des finances relatif à la délégation de pouvoirs spéciaux à la Municipalité (préavis no 51 -2005)

M. J.-L. Dupuis, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances

M. Perusset déclare la discussion ouverte. La parole n'est pas demandée et M. Perusset relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz

- vu le préavis n° 51 – 2005 relatif à la délégation de pouvoirs spéciaux à la Municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances désignée pour étudier cet objet
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la prolongation de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2006, l'autorisation générale de plaider, comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes instances judiciaires ou administratives, cantonales ou fédérales et pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.
2. d'accorder à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes, une autorisation générale pour la durée de la prolongation de la législature 2002-2006, soit jusqu'au 30 juin 2006, de statuer sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers, dont la valeur n'excède pas Fr. 300'000.— par cas, charges comprises. Cette décision sera soumise à l'approbation du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE).
3. d'accorder à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6, de la Loi sur les communes, une autorisation générale pour la durée de la prolongation de la législature 2002-2006, soit jusqu'au 30 juin 2006, de statuer sur les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers, pour un montant maximum de Fr. 100'000.— charges comprises.
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes justifiés par les autorisations précitées, dans les limites fixées ci-dessus.
5. de charger la Commission des finances de rapporter devant le Conseil communal après chaque opération concernant les acquisitions ou les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers.

Ces conclusions sont soumises au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Rapport de la commission relatif à la demande d'autorisation d'adhérer à l'EHNV, association des communes exploitant les hôpitaux de St-Loup, Orbe, La Vallée, Yverdon, Chamblon (préavis no 52 – 2005)

Mme Sandrine Berthoud, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. Perusset déclare la discussion ouverte. La parole n'est pas demandée et M. Perusset relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal

- après avoir pris connaissance du préavis municipal no 52 – 2005 relatif à la demande d'autorisation d'adhérer à l'EHNV, association de communes exploitant les hôpitaux de St-Loup, Orbe, La Vallée, Yverdon, Chamblon
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à requérir l'adhésion de la commune à l'EHNV
- la Municipalité désignera un délégué aux assemblées de l'EHNV et s'assurera de son remplacement en cas de non disponibilité
- la Municipalité est autorisée à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ces conclusions sont soumises au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité des membres présents, moins un non.

9. Rapport de la Commission de gestion sur les comptes et la gestion de l'exercice 2004
(préavis no 53-2005)

M. Gilbert Python, rapporteur, donne lecture du rapport la commission.

M. Perusset déclare la discussion ouverte.

M. P.A. Epars demande si une conduite doit être changée. M. R. Nicolet, Municipal, répond par l'affirmative. La parole n'est plus demandée et M. Perusset relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal

Vu le préavis municipal n° 53 – 2005, où le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2004 se soldant par un excédent de revenus de fr. 1'255'686.63
2. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de fr. 104'070.75
3. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de fr. 830'000.-- :
 - au fonds de réserve pour débiteurs douteux impôts,
 - à divers fonds de renouvellements et de rénovations,
 - à divers fonds de réserves pour investissements à venir.
4. de virer le boni de l'exercice de fr. 321'615.88 au compte capital.
5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2004.

Ces conclusions sont soumises au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

10. Rapport de la Commission relatif à la création d'un Skate park et d'un Agoospace
(préavis no 54-2005)

Traité au point 6.

11. Rapport de la Commission des finances concernant le crédit accordé pour la phase 2 « étude pour la sécurité des piétons à Penthaz »

M. J.-P. Monachon, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances :

Monsieur le président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs Jean-Pierre Monachon, rapporteur, Rochat Daniel, Jean-Louis Dupuis, Zürcher Stéphane, membres ; ainsi que de Messieurs Epars Pierre-Alain, Giannarelli Roberto et Pellet Alain suppléants, Monsieur Gatto Antonio étant excusé, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le lundi 25 avril 2005 à 18 heures à la salle de la municipalité.

L'objet en question n'était pas dans l'ordre du jour, toutefois la Municipalité, profitant de la convocation, a sollicité la commission afin de prendre une décision concernant le financement de l'étude précitée.

Le montant du devis pour la phase 2 de l'étude pour la sécurité des piétons à Penthaz dépasse les 20'000.- Frs. dont les municipaux disposent.

Afin de mener à bien cette étude, la commission des finances, à l'unanimité, donne son accord à la Municipalité pour le montant total du devis de l'étude de la phase 2 soit : 25'000.- Frs. et l'autorise ainsi à poursuivre ses démarches.

12. Réponse de la Municipalité à la motion déposée par M. Christian Martinetti concernant les feux de jardin

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

Suite à la motion déposée par M. Martinetti, la Municipalité s'est approchée des Communes avoisinantes afin de connaître leur position quant aux feux de jardin. En règle générale, les communes contactées n'ont pas établi d'articles spécifiques aux feux de jardin dans leur règlement sur la police du feu. En cas d'abus ou de litige, les Communes ont toujours la possibilité de faire respecter les directives contenues dans la brochure éditée par le SEVEN.

En réponse à la demande de M. Martinetti, nous communiquons qu'une modification de l'article du règlement de police relatif aux feux entraînerait des démarches administratives jugées trop importantes, d'autant plus qu'il est prévu le renouvellement dudit règlement, dont l'adjonction d'un article réservé aux feux de jardins.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité, tout en souhaitant que chaque citoyen fasse preuve de diligence afin de maintenir de bonnes relations de voisinage, décide de ne pas modifier et de maintenir tel quel l'article 52 du règlement de police de la commune de Penthalaz, du 1^{er} septembre 1978, soit :

« Celui qui fait du feu doit prendre toutes dispositions utiles en vue d'éviter tout risque de propagation et de ne pas incommoder les voisins, notamment par des émissions de fumée. »

Nous vous remercions de bien vouloir prendre bonne note de la présente détermination et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux.

Penthalaz, le 25 mai 2005

AU NOM DE LA MUNICIPALITE,
Le syndic : F. Delessert. La secrétaire : S. Monnier

M. Ch. Martinetti déclare qu'il n'est pas vraiment satisfait de la réponse de la Municipalité. Il estime qu'une motion, soutenue par 34 membres du Conseil doit être prise de manière plus approfondie. Il précise qu'il s'agit de feu de déchets. En cas d'abus, qui faut-il appeler ? le 117 ou 118 ?

M. F. Delessert, Syndic, précise que le règlement doit être modifié. Les démarches y relatives sont très longues puisqu'il faut passer par le canton. Le règlement actuel fait déjà mention des dispositions à prendre en pareille circonstance.

Une information ne pourrait-elle pas être transmise par le biais d'un "tout ménage", par exemple, questionne Mme Gay-Crosier ?

Ch. Martinetti insiste sur le fait que, lors de l'élaboration d'un prochain "tout ménage", ce point soit clairement précisé.

13. Propositions individuelles.

- Mme I. Hautier, Municipale, remercie les membres du Conseil pour le skate park voté ce soir. C'est un magnifique cadeau offert aux jeunes.
- Mme Sandrine Berthoud demande que la haie à l'angle Place Centrale – chemin de Beausite soit taillée.
- M. P.-A. Epars demande s'il est prévu de changer le miroir, en mauvais état, à la sortie du chemin de l'Islettaz. Il est privé, dit M. R. Nicolet, Municipal.
- M. Delessert, Syndic, annonce qu'il a pris la décision de quitter la vie politique en fin de législature. Par conséquent, il ne sera candidat ni à la Municipalité, ni au Conseil communal au printemps 2006.
- M. R. Nicolet, Municipal, déclare que la place laissée vacante (AIEE) par M. A. Mast, nouveau Municipal, doit être repourvue.
- M. P.-A. Epars, pour le GIP, propose Mme Corinne Borgeaud qui est élue par acclamations.

- Mme I. Gay-Crosier demande s'il va se passer quelque chose par rapport à un nouveau règlement du Conseil. M. Perusset, Président, répond qu'une commission devra être nommée. Le règlement, réadapté, devra être prêt pour le début de la prochaine législature.
- M. Yvan Rochat, Municipal, rappelle que la commission de l'ancien collège se réunira mercredi 22 juin.
- M. Alfred Mast, Municipal assermenté ce soir, assure qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour mener à bien la charge qui lui est conférée. Il offre la verrée qui sera servie à l'issue de cette séance.

M. François Delessert, Syndic, répète que le prochain Conseil se tiendra le 26 septembre.

Il est 21 h. 50 lorsque le président clôt la séance.

J.-F. Perusset
Président

D. Rochat
Secrétaire